



APeVAL infos

Numéro 15 — Décembre 2010

Nouvelle loi sur le personnel de l'Etat

Dans ce numéro :

Nouvelle loi sur le personnel de l'Etat	1
Action de Noël 2010	2
Retraités, ceci vous concerne	3
Vœux de fin d'année	4

Loi sur le personnel de l'Etat du Valais

En sa séance du 19 novembre 2010, le Grand Conseil a adopté en deuxième lecture la loi sur le personnel de l'Etat du Valais par 122 voix, une abstention et aucune opposition. A sa quasi majorité, le Parlement a ratifié la nouvelle loi, soutenue, rappelons-le, par la Fédération des magistrats, des enseignants et des fonctionnaires de l'Etat du Valais (FMEF) et l'Association du personnel de l'Etat du Valais (APeVAL).

Les députés ont donc mis fin au statut de fonctionnaire, notion présentant un caractère quelque peu désuet voire péjoratif. L'Etat du Valais comptera dorénavant des employé-e-s engagé-e-s, sauf exception, pour une durée indéterminée.

Quelques changements en bref

► Abolition de la période administrative - Protection de l'employé-e

La nomination pour une période administrative est remplacée par un engagement flexible de droit public, prenant la forme d'une décision de l'autorité compétente, sauf cas particuliers. La garantie actuelle de quatre ans est remplacée par une large sécurité de l'emploi impliquant une protection adéquate de l'employé-e contre la résiliation arbitraire des rapports de travail.

► Politique du personnel adaptée aux besoins des collaborateur-trice-s

Globalement, les améliorations souhaitées par les employé-e-s (sondage de satisfaction 2008) sont prises en considération. La politique du personnel

est axée sur plusieurs principes revêtant une importance particulière pour les associations de défense des employés de l'Etat. Nous citerons notamment l'intégration de la formation continue en tant que mesure pertinente pour accroître les compétences et le potentiel des collaborateur-trice-s. Les perspectives professionnelles sont également élargies par l'accès à de nouveaux champs d'activité, ouvert et favorisé par la mobilité et la promotion internes. Enfin, des mesures — formes flexibles de travail, etc. — visant à faciliter la conciliation de la vie professionnelle et vie familiale sont mises en place.

► Droits de l'employé-e

La loi dédie tout un chapitre aux droits de l'employé-e. Les articles qui y figurent traitent de différents sujets, parmi lesquels : la protection

de la personnalité, de la santé et des données personnelles | le droit à la consultation et à l'information | le droit aux vacances | le développement personnel – Formation et perfectionnement professionnels | la reconnaissance de la fidélité.

► **Droit aux vacances et temps de travail**

L'État du Valais, qui se veut employeur attractif et concurrentiel, doit être en mesure d'offrir des conditions de travail soutenant la comparaison avec d'autres administrations publiques et/ou grandes entreprises du secteur tertiaire. Il est donc essentiel qu'il puisse réagir de manière adéquate et s'adapter à l'évolution du marché du travail. Dans cette optique, il appartiendra désormais au Conseil d'État de fixer la durée des vacances, ainsi que celle du temps de travail hebdomadaire. L'APeVAL demeurera très vigi-

lante en la matière, car ces deux éléments constituent le principal secteur d'amélioration de la situation matérielle des employé-e-s de la fonction publique.

► **Assurance perte de gain**

Actuellement l'État du Valais assure le paiement à 100 pour cent du salaire jusqu'à 13,5 mois de maladie au maximum. Il le fait selon ses propres moyens (auto-assurance) et n'a pas contracté d'assurance perte de gain externe. La conclusion d'une assurance perte de gain pour le personnel, financée partiellement par l'employé-e, pourrait permettre une couverture plus large et plus importante allant jusqu'à 720 jours et assurerait le passage sans réserve dans une assurance APG privée pour un-e-employé quittant l'État du Valais. L'article 52 donne la possibilité à l'État de conclure une assurance perte de gain. L'APeVAL attache de

l'importance à ce dossier, qu'elle suivra avec une grande attention dans l'intérêt de ses membres.

La loi sur le personnel de l'État du Valais, soumise au référendum facultatif, devrait entrer en vigueur dans le courant du premier semestre 2011

Elle sera accompagnée d'une ordonnance générale d'exécution, dont l'avant-projet a déjà été élaboré par le groupe de pilotage. Nous vous présenterons de manière plus exhaustive les changements induits par la mise en application des nouvelles dispositions légales dans le prochain numéro.

Le comité APeVAL

Action de Noël 2010

En cette période de fin d'année, le comité de l'APeVAL vous propose d'offrir sa traditionnelle collecte de Noël à l'Association Enfance et Maladies Orphelines (AEMO).

L'Association Enfance et Maladies Orphelines (AEMO), active depuis 2004, soutient la cause des maladies rares en Suisse et ses buts sont d'informer et de sensibiliser un large public, de lever des fonds pour aider financièrement des familles avec des enfants atteints, d'aider d'autres associations à but similaire et de soutenir la recherche.

Même si leur prévalence est faible, on estime qu'en Suisse 500'000 personnes sont concernées par les maladies rares

On recense actuellement entre 6'000 et 7'000 maladies et la plupart d'entre elles ont une origine génétique. Elles se manifestent à tout âge, mais les premiers symptômes surviennent majoritairement à la naissance ou durant l'enfance.

Les maladies rares confrontent les personnes atteintes et leur

entourage à de nombreux défis qui touchent l'ensemble des domaines de vie, car elles sont très souvent chroniques et invalidantes. Elles génèrent une forte situation de désavantage social car en plus des coûts directs, ces maladies sont souvent à l'origine de coûts indirects.



Notre association a la particularité d'être la seule en Suisse qui tient compte de toutes les maladies rares. Nous soutenons les familles en Suisse romande avec une aide mensuelle illimitée dans le temps ou une aide ponctuelle qui est souvent plus conséquente, mais occasionnelle. Toutes nos aides sont naturellement non remboursables. Notre soutien financier est destiné à alléger le budget global de la famille en prenant en charge des frais ou des soins qui ne sont pas pris par les assurances tels des frais dentaires, des frais d'instituts, l'achat de matériel thérapeutique ou des frais de déplacement.



Nous soutenons également des associations en participant financièrement à des projets qui offrent aux participants un peu de détente pour leur permettre d'oublier

pour un moment les difficultés de leur vie.

Nous avons également en juin 2010 co-fondé une Alliance Nationale qui répond au nom de ProRaris. Cette alliance regroupera une centaine d'associations qui se trouvent devant les mêmes obstacles et les mêmes espérances.

Les projets de ProRaris seront d'être le porte-parole des malades, de recenser le nombre de personnes touchées en Suisse, d'inclure les malades « isolés », c'est-à-dire ceux dont la maladie est si rare qu'il n'existe aucune association, d'améliorer la prise en charge médicale pluridisciplinaire, d'éviter l'errance diagnostique, d'impliquer l'industrie pharmaceutique et de participer au niveau européen aux projets d'amélioration de la santé.

Notre association est devant un formidable défi que nous avons la ferme intention de relever pour sortir de l'oubli ces malades en faisant prendre conscience aux pouvoirs publics de l'urgence de se pencher sur cette problématique afin de faire connaître et re-

connaître les maladies rares en mettant sur pied un plan national à l'instar d'autres pays européens.

Nous vous invitons à participer activement à cette collecte de Noël en faveur de l'Association Enfance et Maladies Orphelines et ainsi soutenir les familles atteintes par des maladies rares.



Pour toutes les personnes atteintes par ces maladies rares, nous vous disons déjà du fond du cœur un GRAND MERCI pour votre générosité.

Toutes les informations peuvent être consultées sous www.aemo.ch

Retraités, ceci vous concerne !

Malgré les nombreuses informations que notre Association donne régulièrement à ses membres et aux retraités en particulier, il semble que certaines précisions ne sont toujours pas comprises ou enregistrées.

Il est bien clair que si la modeste cotisation qui vous est adressée par notre caissier au début de chaque année n'est pas payée,

l'APeVAL est en droit de penser que vous n'avez plus d'intérêt à être convoqués ou informés.

D'autre part, les rappels ne sont pas aux premières loges de nos principes, si bien que les négligents ne s'étonneront pas de ne plus recevoir de correspondances, les plongeant ainsi dans un inévitable anonymat !

Cette cotisation ne doit également pas être confondue avec le bulletin de l'action de Noël, car elle arrive chez vous en début d'année et toujours accompagnée d'un petit texte explicatif.

Alors, si vous souhaitez toujours bénéficier des principales faveurs ci-après, effectuez le versement de la cotisation dès réception du bulletin correspondant.

Avantages principaux en restant membre de l'Association :

- ▶ Carte de membre qui vous donne droit à certains rabais
- ▶ Carte d'essence qui vous accorde un rabais de 4 ct par litre
- ▶ Journal Info périodique qui vous renseigne régulièrement
- ▶ Participation aux assemblées générales
- ▶ Participation aux sorties annuelles
- ▶ Actions de produits divers durant l'année (Mazout, Miel etc...)
- ▶ Soutien du comité en cas de nécessité ou de renseignements
- ▶ Circulaires envoyées personnellement à la maison

Vous constatez que la modeste cotisation de 24 frs.- par année n'est pas exagérée et qu'elle couvre à peine les timbres poste et frais divers.

Nous vous souhaitons bonne réception de cette information qui devrait être une réponse assez complète à vos nombreuses questions.

François Bétrisey

Vœux 2011



Chers membres,

«La vie est une chance, saisis-la.

La vie est beauté, admire-la.

La vie est un rêve, fais-en une réalité.

La vie est un défi, fais-lui face.

La vie est un jeu, joue-le.

La vie est une promesse, remplis-la.

La vie est une aventure, ose-la.

La vie est un bonheur, mérite-le,

La vie est la vie..., défends-là... »

A peine avons-nous ouvert l'agenda 2010 que déjà nous en tournons les derniers feuillets. Les fêtes de fin d'année s'approchent à grands pas, avec leur cortège de réjouissances et de cadeaux. L'occasion pour chacun d'entre nous de manifester ses sentiments et de dire «Merci » à toutes celles et à tous ceux qui, par leurs coups de main, coups de fil et coups de cœur, mettent du soleil dans notre vie.

Nous vous exprimons nos remerciements les plus chaleureux pour le soutien accordé et la confiance témoignée. Nous vous adressons, ainsi qu'à vos proches, tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2011. Nous vous invitons à cultiver assidûment joie et espoir pour aller de l'avant et concrétiser vos rêves.

Joyeux Noël ! Belle et heureuse année 2011.

Votre comité APeVAL